

**DEVENEZ
ACTEUR
D'UNE
NOUVELLE
MOBILITÉ.**

**DEVENEZ
UN
ACTEUR
ENGAGÉ.**

**Testez le
service !**



**Vous êtes une
entreprise ou un
employeur du bocage ?
Vous rencontrez des
problématiques de
mobilité ?**

Rejoignez-nous.

Facilitez le recrutement de
nouveaux collaborateurs

Améliorez l'attractivité de votre
entreprise en participant à un
programme innovant

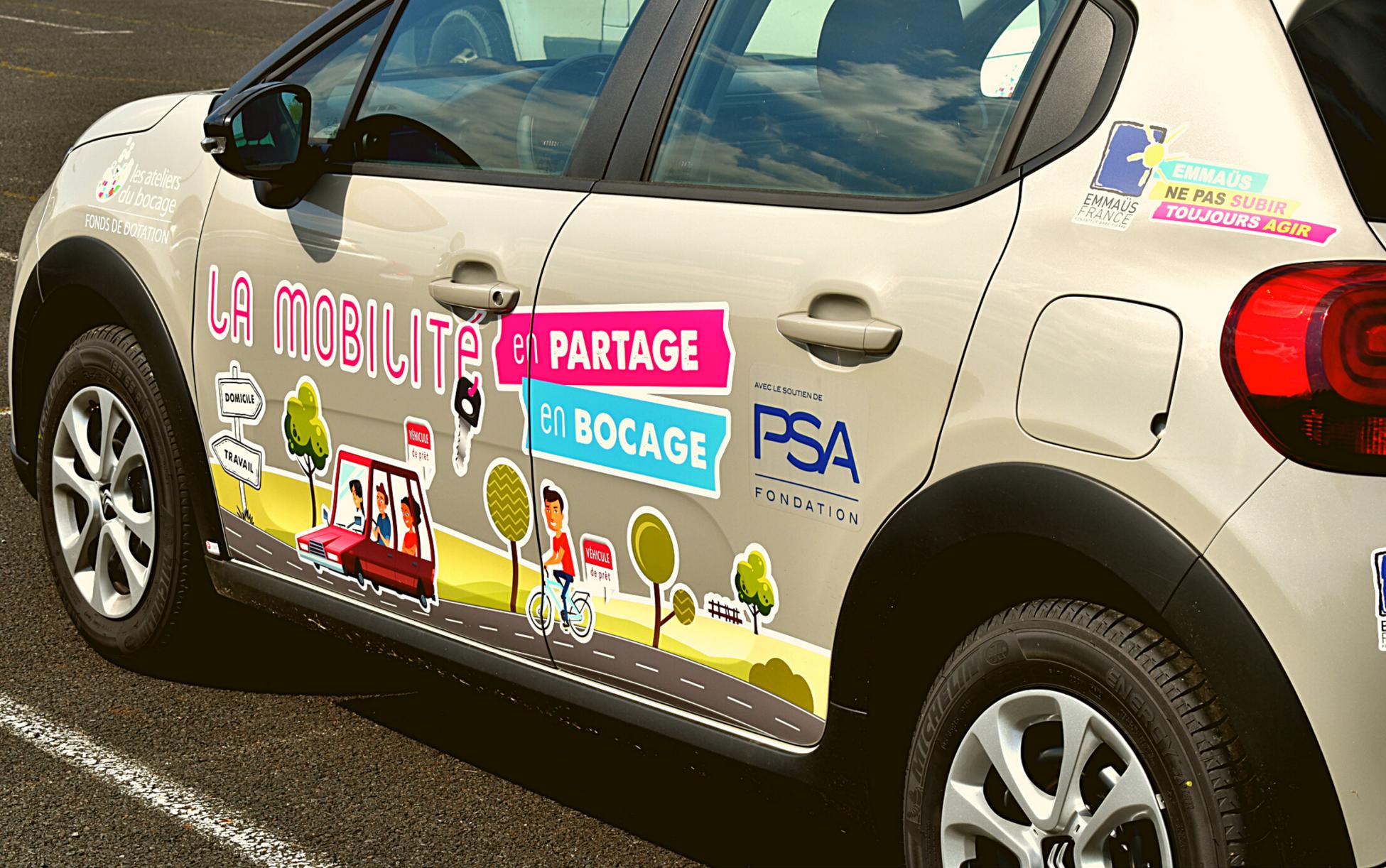
Adoptez une politique RSE "prête à
l'emploi"

Facilitez la mise en place de votre
Plan de mobilité*

une offre qui vous
est proposée par :



*obligation légale



TESTEZ PENDANT LA SEMAINE DE MOBILITÉ !

Du 22 au 26 septembre 2020, nous vous mettons un véhicule à disposition et paramétrons notre nouveau logiciel d'autopartage.

Les conditions tarifaires sont avantageuses, vous pouvez tester le service sans contraintes. Proposez à plusieurs salariés de covoiturer pendant une semaine.

(offre limitée selon le nombre de véhicules disponible)

UN VÉHICULE PARTAGÉ POUR :

LE COVOITURAGE

Comment garantir que des personnes sans solutions de mobilité arrivent sur le site de l'entreprise chaque jour ? Le covoiturage pour les trajets domicile-travail a permis en 2019 à une cinquantaine de salariés des Ateliers du Bocage de venir travailler sans soucis de retard ou d'organisation.

LES BESOINS DE L'ENTREPRISE

Le véhicule, présent sur site durant la journée de travail, est également accessible aux collaborateurs qui ont besoin de se déplacer : intersite, rdv extérieur... Chaque véhicule est réservable à l'avance, ou empruntable directement lorsqu'il est disponible.

UN COÛT AVANTAGEUX

Pour vos salariés qui réalisent les trajets domicile-travail en covoiturage, le coût des trajets est abordable même pour les plus précaires.

Pour un usage professionnel, payez au kilomètre et évitez des dépenses d'indemnités kilométriques.